



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2024

Délibération 2024009

Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutif de la présente décision.

Acte publié le 30/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ALARME ANTI-INTRUSION SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EAJE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) ANNÉE 2024

La collectivité souhaite moderniser et continuer à investir pour la sécurité de ses établissements. Aussi elle a pour projet d'investir dans un système de sécurisation adapté qui permettra une mise en place du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) efficace.

Plus précisément cela comprend la sécurisation avec des alarmes spécifiques d'alerte sur les sites suivants : La crèche multi-accueil, l'école maternelle Colonieu, l'école élémentaire Val Seille, l'école élémentaire Jean Vilar, le centre de loisirs.

Afin de financer ces équipements, il est possible de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024.

Le devis retenu quantifie l'opération à 19 286 € HT, comprenant l'acquisition du matériel et son installation ainsi que la maintenance pour 36 mois.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider l'opération précédemment décrite et de solliciter une subvention sur la base du plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

PPMS	Montant HT sollicité	Taux
Préfecture de Vaucluse FIPDR 2024	9.642,50€	50 %
Commune de Courthézon	9.642,50 €	50 %
TOTAL	19.285,00 €	100 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif 2024 du FIPDR,

Considérant la nécessité de moderniser le système d'alerte anti-intrusion des établissements scolaires, périscolaires et de la crèche multi-accueil,

Considérant l'intérêt financier pour la Commune de Courthézon,

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du système d'alerte anti-intrusion sur les sites listés ci-dessus,
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre du FIPDR 2024 sur la base du plan de financement ci-dessus présenté,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2024,
- **ATTESTE** que le projet n'a connu aucun commencement,
- **AUTORISE** le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint, à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON




Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.